

DEI ESPACE ASSURANCE

MÉMO PRATIQUE

Vos clients peuvent réaliser en totale autonomie de nombreuses opérations courantes sur leur contrat d'assurance vie.
Encouragez-les à utiliser DEI, via l'application mobile ou le site Caisse d'Épargne.

> Accès :

- Via le site www.caisse-epargne.fr pour tous les contrats
- Via l'application mobile pour les contrats BPCE Vie et en cours de déploiement pour les contrats CNP assurances



Contrats CNP Assurances*



Contrats BPCE Vie

Les principales opérations

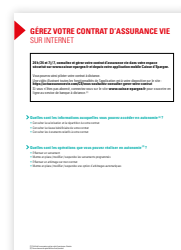
	Contrats CNP Assurances*		Contrats BPCE Vie	
	Ordinateur	NOUVEAU Appli mobile	Ordinateur	Appli mobile
Consulter son (ses) contrat(s)	✓	✓	✓	✓
Effectuer un versement complémentaire	✓	✓	✓	✓
Mettre en place un versement régulier	✗	✗	✓	✓
Modifier un versement régulier	✓	✓	✓	✓
Effectuer un arbitrage	✓	✓	✓	✓
Mettre en place/modifier une option d'arbitrages automatiques	✗	✗	✓	✓

* Les fonctionnalités disponibles sont spécifiques à chaque contrat. Rendez-vous dans l'Indispensable 2021 (page 210).

Vos outils

• POUR VOS CLIENTS

- Une page web dédiée et des vidéos tutoriels pour chaque type d'opération. Accessibles via le site Caisse d'Épargne (<https://www.caisse-epargne.fr/contrats-assurance-vie-versements-en-ligne>)
- Les guides DEI
- La fiche "CNP - fiche client mode opératoire activation contrats dans appli mobile" qui indique la manipulation à effectuer dans l'application pour accéder aux contrats CNP.



• POUR VOUS

Une rubrique dédiée dans MyEAV avec de nombreux outils et supports, notamment :

- Les guides DEI à destination des clients
- L'indispensable (sur chaque page dédié au contrat ou en fin de document partie "outils agence")
- La vidéo "Le Reflexe"



ZOOM SUR LES PRINCIPALES OPÉRATIONS

Espace assurance des contrats

CNP Assurances



Effectuer un versement complémentaire



Choix du montant libre

(respecter le montant minimum de versement autorisé sur le contrat et dans la limite de 50 000 € par versement)

Répartition du versement sur les supports d'investissement :

> Si Versement $\leq$ 10% de la valeur du contrat :

répartition actuelle du contrat par défaut mais possibilité de choisir la répartition libre

> Si Versement $>$ 10% de la valeur du contrat :

répartition automatique selon l'allocation actuelle du contrat.



Espace assurance des contrats

BPCE Vie



Choix du montant libre

(respecter le montant minimum de versement autorisé sur le contrat et dans la limite de 20 000 € par année civile)

Pas de choix dans la répartition du versement :
répartition automatique selon l'allocation actuelle du contrat.

Mettre en place des versements réguliers



**Non-disponible en ligne
(uniquement en agence)**



Choix du montant, de la périodicité et de la date de prélèvement.

Pas de choix dans la répartition :
répartition automatique selon l'allocation actuelle du contrat.

Montants minimums par contrat :
voir conditions générales ou L'Indispensable.

Modifier ses versements réguliers



Modification du montant et/ou de la périodicité.

Pas de choix dans la répartition :
répartition automatique selon l'allocation actuelle du contrat.



Suspension ou modification du montant et/ou de la périodicité et/ou de la date de prélèvement.

Pas de choix dans la répartition :
répartition automatique selon l'allocation actuelle du contrat.

Réaliser un arbitrage



Possibilité de choisir le désinvestissement total ou partiel des supports détenus jusqu'à 10% maximum du capital placé sur le contrat.

Pas de limite en nombre d'opération.



Possibilité de choisir le désinvestissement total ou partiel des supports détenus.

Limitée à 12 opérations maximum par an.

Mettre en place une option d'arbitrages automatiques



**Non-disponible en ligne
(uniquement en agence)**



Mettre en place / modifier / suspendre une option d'arbitrages automatiques

Consultation du contrat



Possibilité de consulter selon le contrat :

- La **valorisation** et la **répartition** du contrat
- La **clause bénéficiaire** (selon contrat)
- Les **documents** relatifs au contrat

SPÉCIFICITÉS

Exclusions client :

mineurs, personnes protégées, non-résident + spécificités éventuelles selon assureur.

Exclusions contrat :

nanti, adhésion démembrée, co-adhésion, renonciation, gestion sous mandat/orientations de gestion, opérations en cours + spécificités éventuelles selon assureur.

Plafonds

50 000 € maximum par opération

(des justificatifs peuvent être demandés).
Pour les montants minimums par contrat,
voir notice ou l'Indispensable.

20 000 € maximum par année civile.

Pour les montants minimums par contrat,
voir conditions générales ou l'Indispensable.

Grilles tarifaires

Les taux de frais sur les versements libres sont paramétrés par votre Caisse et s'appliquent automatiquement lorsque le client réalise son opération.

Les taux de frais sur les versements programmés sont paramétrés par votre caisse et s'appliquent automatiquement lorsque le client réalise son opération.

NOUVEAU

Les taux de frais sur les versements programmés sont paramétrés par votre caisse et s'appliquent automatiquement lorsque le client réalise son opération.

Supports temporaires

Toute opération induisant une répartition selon l'allocation actuelle du contrat orientera automatiquement la part investie sur les supports temporaires vers le support en euros (dans ce cas, le client en est informé en cours de parcours).

POUR LES CONTRATS
BPCE VIE

BESOIN DE GUIDER VOS CLIENTS EN DIRECT ? Utilisez la "VUE CLIENT" dans MyAssur

- Vous pouvez visualiser les mêmes informations que vos clients.
- Vous êtes informé de l'usage de l'espace assurance par vos clients (date de dernière connexion et opérations réalisées en ligne).

> EN SAVOIR +



ECUREUIL VIE
CAISSE D'ÉPARGNE